

DÉPARTEMENT

HÉRAULT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents
Comité En exercice
syndical

Présents

37 37 19

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

Séance du 08 décembre 2011

Date de la convocation
17 11 11

Date d'affichage
17 11 11

Objet de la Délibération :

2011-12-07
Contributions statutaires des
communes et des
communautés de communes

L'an deux mille onze

Et le Huit Décembre

à Dix Neuf heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Kléber MESQUIDA

Présents: MM

J.ARCAS (Conseil Général), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **JL.BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **D.BEDOS** (CdC Coteaux & Chateaux), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAISSE** (CdC Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général) **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **D.PASSET** (Le Poujol/orb), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou) , **R.TROPEANO** (Conseil Général)

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture 19 12 11

SOUS-PRÉFECTURE
RÉGULÉ
27 DEC. 2011
SERVICE COURRIER

Objet : Montant et modalités de versement des participations 2012 des membres du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Le débat d'orientations budgétaires a fixé, pour l'exercice 2012, le montant des participations des communautés de communes et des communes hors intercommunalité, comme suit :

- au titre de la participation statutaire, une contribution maintenue à 3,50 € par habitant,
- au titre de l'accompagnement et du suivi de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat "Habiter au Pays", une participation financière à hauteur de 1,5 € par habitant, étant précisé que cette contribution sera affectée au Programme d'Intérêt Général (P.I.G), qui doit prendre le relais de l'OPAH-RR dès juillet prochain.

Ces participations représentent une contribution totale de 5 € par habitant, étant rappelé que, depuis la création du Syndicat Mixte de Pays, en 2005, cette contribution n'a pas été revalorisée.

Afin de faciliter la trésorerie du Syndicat Mixte, Monsieur le Vice-Président propose à l'Assemblée de mettre en place un règlement unique des communes et des communautés de communes, qui devra intervenir avant le 31 mars, étant précisé que la base retenue est la population déclarée au titre de la DGF de l'exercice précédent, selon le tableau ci-joint.

Monsieur le Vice-Président propose donc à l'Assemblée d'agréer ces modalités de paiement de la participation pour 2012 des communes et des communautés de communes adhérentes au Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Comité Syndical agréer ces modalités de paiement de la participation pour 2012 des communes et des communautés de communes adhérentes au Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, et autorise le Vice-Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 08 décembre 2011.

Le Vice-Président,
Kléber MESQUIDA



RECENSEMENT POPULATION PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES 2011

EPCI	communes	DGF 2011	Statutaire	OPAH
Saint Chinianais	Assignan	248		
	Babeau-Bouldoux	361		
	Cazedarnes	546		
	Cebazan	573		
	Cessenon sur orb	2287		
	Pierrerue	330		
	Prades sur Vernazobres	341		
	Saint Chinian	2019		
	Villespassans	191		
Total	Total	6896	24 136,00	10 344,00
Monts d'Orb	Camplong	321		
	Graissessac	883		
	La tour sur orb	1401		
	Le bousquet d'orb	1798		
	Saint Etienne d'estrechoux	315		
	Saint Genies de varensal	263		
	Saint Gervais	1109		
	Total	Total	6090	21 315,00
Orb-Jaur	Berlou	273		
	Colombieres sur orb	565		
	Ferrieres Poussarou	95		
	Mons la Trivalle	777		
	Olargues	713		
	Premian	647		
	Roquebrun	730		
	St Etienne d'Albagnan	397		
	St Jullien d'Olargues	296		
	St Martin de l'Arcon	214		
	St Vincent d'olargues	425		
	Vieussan	381		
	Total	Total	5513	19 295,50
Faugeres	Cabrerolles	446		
	Caussiniojous	155		
	Faugeres	643		
	Laurens	1450		
Total	Total	2694	9 429,00	4 041,00
Saint Ponais	Boisset	50		
	Courniou	827		
	Pardailhan	304		
	Rieussec	168		
	Riols	950		
	St Jean de Minervois	203		
	St Pons de Thomieres	2518		
	Velieux	83		
	Verreries de Moussan	164		
Total	Total	5267	18 434,50	7 900,50
Coteaux & Châteaux	Fos	128		
	Gabian	892		
	Margon	448		
	Montesquieu	85		
	Neffies	1077		
	Pouzolles	1121		
	Roujan	2123		
	Vailhan	191		
Total	Total	6065	21 227,50	9 097,50
Canal/Lirou	Capestang	3173		
	Creissan	1321		
	Cruzy	1060		
	Montels	236		
	Montouliers	316		
	Poihes	560		
	Puisserguier	2947		
	Quarante	1693		
Total	Total	11306	39 571,00	16 959,00

EPCI	communes	DGF 2011	Statutaire	OPAH
Combes et Taussac	Combes	381		
	Taussac la Billiere	524		
Total	Total	905	3 167,50	1 357,50
Orb et Taurou	Causses et Veyran	690		
	Murviel les Beziers	2840		
	Pailhes	502		
	Saint Nazaire Ladarez	432		
	Thezan les Beziers	2681		
Total	Total	7145	25 007,50	10 717,50
Avene Orb Gravezon	Avene	611		
	Brenas	63		
	Ceilhes et Rocozels	562		
	Dio et valquieres	232		
	Joncels	376		
	Lunas	844		
Total	Total	2688	9 408,00	4 032,00
Le Minervois	Agel	256		
	Aigne	318		
	Aigues vives	502		
	Azillanet	487		
	Beaufort	222		
	Cassagnoles	130		
	Cesseroles	511		
	La Caunette	413		
	Felines Minervois	471		
	Ferrals les Montagnes	250		
	La Liviniere	716		
	Minerve	169		
	Olonzac	1778		
	Oupia	366		
	Siran	773		
Total	Total	7362	25 767,00	11 043,00
Communes hors EPCI	Bédarioux	7101	24 853,50	10 651,50
	Carlencas	132	462,00	198,00
	Pézenes	273	955,50	409,50
	Le Poujol sur Orb	1152	4 032,00	1 728,00
TOTAL POPULATION PAYS		70589	247 061,50	105 883,50

Le RGP 2006 officiel est le recensement officiel à ce jour (avec double compte)

Population DGF = population totale + résidences secondaires (un habitant par résidence secondaire) + places de caravanes sous certaines conditions (un habitant par place de caravanes)

Signature
27 DEC. 2011
SERVICE COURRIER